

not to demand the cancellation of the transaction, it being impossible to put the parties in the same position as they were at the time of said transaction;

" Considering, however, that plaintiff by its amended declaration alleges without any reason that the company defendant is insolvent; that it is only in its reply, and on the day of the trial, that plaintiff pleaded that such declaration had been made through error; that it is true that said allegation, being only known to the parties, should not have caused damages to cross-plaintiff; that, however, without the tardy explanation of defendant there would be reason to grant nominal damages;

" Considering that under the circumstances there is a good reason to divide the costs;

" Doth dismiss said cross demand without costs;

Judgment in Review.—" Considérant qu'il n'y a pas d'erreur dans ledit jugement, en autant qu'il statue sur la demande principale;

" Considérant que cette Cour est d'opinion qu'il n'y avait pas même, dans le cas actuel, un commencement de preuve par écrit; confirme ledit jugement en autant que la demande principale est concernée, avec dépens;

" Statuant sur la partie dudit jugement qui se rapporte à la demande incidente;

" Considérant que c'est sans raison que la défenderesse incidente, après retrait de la saisie-arrêt conservatoire, a allégué que la compagnie demanderesse incidente était insolvable, qu'elle n'a pas retiré cette allégation et qu'elle l'a maintenue dans le dossier jusqu'à l'audition;

" Considérant qu'une telle allégation est de nature à causer des dommages et qu'elle en a causé à la demanderesse incidente, lesquels dommages sont arbitrés au montant de \$100;